



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille dix, le 14 décembre à dix-huit heures, a eu lieu à la Salle ISLEA à Avermes, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par Monsieur René GIRAUD, Président.

Membres en exercice : 128  
Membres présents : 58  
Membres excusés : 18

**ETAIENT PRESENTS** : M. BRUNOL, M. METHENIER J-P, M. LARTIGAU, Mme ROUX, M. FAYE, M. VENIAT, M. LAROCHE, M. GIRAUD, M. ROGUE, M. BAYON, M. MARTIN R, M. DORIGO, M. CHOMEL, M. BORDE M, M. DEGRANGE, M. CHARMETANT, Mme DE BREUVAND, Mme LEGRAND, Mme DEMURE, M. TOURRET C, M. BLANC, Mme BETIAUX, M. JACQUELIN, M. SOTEAU, M. MARGELIDON, M. GUYET, Mme TARDIF, M. CHAVIGNON, Mme DAMERT, Mme GAULMIN, Mme DOURLENS, M. BODARD, M. CABANNE, M. RAMAGE, M. HOUX, Mme POUGET, M. TALON, M. MARIDET, M. SPEISSER, M. DURET, M. TUREAU, Mme VERDELET, Mme PATUREAU, M. MAITRE, M. BRUN, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, M. LALOUE, Mme GLENAT, M. JEANTON, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. PETIOT, M. NAUX, M. VERDELET J-C, Mme BASILE, M. ZION.

**ETAIENT EXCUSES** : M. PARNIERE, M. LABILLE, M. LABUSSIÈRE, Mme GERARD, M. BOUDOT, M. SOUFFERANT, M. MARTIN P, Mme TORTEL, M. SELLOT, M. RENAUD, M. DEVENE, M. FIZZAROTTI, M. DUPUIS, Mme DE CHACATON, M. DENIZOT, M. SIMON, M. PERISSE, M. LAFAY.

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : M. PLACE à Mme LEGRAND, M. TOURRET G à M. GUYET, M. FIEVET à M. LARTIGAU, M. LEVASSEUR à Mme DE BREUVAND, M. SIMON à M. LAROCHE, M. BOUDOT à M. LALOUE, M. PARNIERE à M. CABANNE.

**Le quorum n'étant pas atteint,  
l'assemblée n'a pu valablement délibérer.  
Les membres du comité syndical sont à nouveau convoqués le  
21 décembre 2010 à 17h00 à Yzeure**



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille dix, le 21 décembre à dix-sept heures, a eu lieu à la Salle de la Démocratie à Yzeure, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par **Monsieur René GIRAUD, Président.**

Membres en exercice : 128  
Membres présents : 61  
Membres excusés : 22

**ETAIENT PRESENTS** : M. BRUNOL, M. METHENIER J-P, M. LARTIGAU, M. FAYE, M. VENIAT, M. LAROCHE, M. GIRAUD, M. ROGUE, M. BAYON, M. MARTIN R, M. DORIGO, M. BORDE M, M. PRUGNAUD N, M. ERAUD, M. CHARMETANT, M. PROTAT, Mme LEGRAND, M. DUPUIS, M. BLANC, Mme BETIAUX, M. LEFEBVRE J-C, M. SOTEAU, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. CHAVIGNON, Mme DAMERT, M. BODARD, M. CABANNE, M. VIROT M, Mme POUGET, M. PARAVIS, M. GENILLON, Mme PETIOT, M. NOEL, Mme VIRMOUX, M. REIGNEAUD, M. TALON, M. MARIDET, M. VENIANT, M. SOUFFERANT, M. CHATELIER, M. CHARRIER, M. DURET, M. TUREAU, Mme PATUREAU, M. MAITRE, M. LABONNE, M. BRUN, M. RENAUD, M. DIFFER, M. SELLOT, M. LALOUE, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. LAFAY, M. PETIOT, M. NAUX, M. LACROIX, Mme BASILE, M. OLIVIER, M. MARTIN P.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme TORTEL, M. PARNIERE, M. BLANDIN, M. MICOULIN, M. MERCIER, M. MORIGAUT, M. GABRIEL, M. VERON, M. MAZOIRE, M. HENRIOT, Mme GODON, Mme ROCHU, M. LABILLE, M. LABUSSIÈRE, Mme GIRAUD-TISSIER, Mme DOURLENS, M. BOUDOT, M. SIMON, Mme GLENAT, Mme GERARD, M. REGNIER, M. MARTIN M.

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : M. TOURRET G à M. GUYET, M. LEVASSEUR à Mme LEGRAND, Mme DEVEAU à Mme PATUREAU, Mme BARDET à M. MARGELIDON, Mme GAULMIN à M. CABANNE, Mme DE CHACATON à M. DUPUIS, M. DEVENE à M. RENAUD, Mme TARDIF à M. CHAVIGNON.

**En cours de réunion** : M. CHARMETANT à M. BORDE

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION** : M. AMBIEHL de la Trésorerie Principale, M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET J, Mme VEVRE, Mlle RAFFESTIN, Mlle CHRIST, M. TISSIER du SICTOM Nord Allier.

**L'assemblée a pu valablement délibérer.**

# TABLE DES MATIERES

- 1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 OCTOBRE 2010
- 2 – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION
- 3 – EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT : APPROBATION DU PROGRAMME
- 4 – EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT : CONSTITUTION DU JURY POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE
- 5 – EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS
- 6 – EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE CHEZY : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET
- 7 – DECISIONS MODIFICATIVES
- 8 – BUDGET CSDU : FIXATION DES SURTAXES SYNDICALES SUR LES TONNAGES ENTRANTS SUR L'ISDND POUR L'ANNEE 2011
- 9 – BUDGET CSDU : REALISATION DE TALUS
- 10 – BUDGET CSDU : TRAVAUX DE REHAUSSE DU PUIITS DE LIXIVIATS
- 11 – CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOLOGNE BOURBONNAIS-NIVERNAIS
- 12 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR DU SYNDICAT
- 13 – ADHESION DU SICTOM NORD ALLIER A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER (ATDA)
- 14 – PROPOSITION DE VOTE D'UNE MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DU CADRE D'EMPLOI DE LA FILIERE SALUBRITE
- 15 – PROPOSITION DE VOTE D'UNE MOTION RELATIVE A LA MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA
- 16 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT
- 17 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU
- 18 – INFORMATIONS DIVERSES
- 19 – QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Président informe l'assemblée que cette réunion fait suite à celle du 14 décembre 2010 reportée puisque le quorum n'a pas été atteint.*

*Monsieur le Président remercie les délégués qui se sont déplacés une deuxième fois et fait remarquer que c'est la deuxième réunion reportée de l'année 2010 pour quorum non atteint.*

*Il rappelle que les pouvoirs ne comptent pas pour l'obtention du quorum. En cas d'indisponibilité, les délégués titulaires doivent prévenir leurs suppléants.*

*Monsieur le Président énonce les excusés et les pouvoirs.*

*Monsieur GIRAUD souligne la présence de Monsieur AMBIEHL de la trésorerie municipale, de Monsieur PERREIN de la société COVED ainsi que Monsieur THIERRY de la Communauté d'Agglomération de Moulins pour leur présence.*

## **1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 OCTOBRE 2010**

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du 14 octobre 2010.

Il demande aux délégués si ce compte-rendu appelle des réserves ou des observations.

Ce compte-rendu est approuvé.

Les délégués procéderont à la signature du registre des délibérations.

## **2 – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION**

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'acceptation par la Commission Régionale des Aides (CRA), de l'inscription du SICTOM Nord Allier dans le dispositif de soutien de l'ADEME intitulé « plan et programme de prévention des déchets », il a été constitué lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2010, un comité de suivi de l'accord cadre et un comité de pilotage.

*Monsieur GIRAUD donne la parole à Gaëlle CHRIST, agent du SICTOM Nord Allier, pour présenter le programme local de prévention (PLP).*

*Gaëlle CHRIST explique que le programme local de prévention consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic de territoire.*

*Le PLP comporte des partenariats, un plan d'actions, un budget et un dispositif de suivi et d'amélioration. Gaëlle CHRIST informe l'assemblée que depuis plusieurs années, le SICTOM Nord Allier a engagé des actions visant à réduire la production de déchets de ses usagers et qu'aujourd'hui, il souhaite formaliser ces actions en signant un accord-cadre de partenariat avec l'Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Un dossier de demande d'aide a été envoyé à l'ADEME le 6 septembre 2010 lequel a obtenu un accord favorable. S'ensuivra prochainement la signature de l'accord-cadre engageant le SICTOM Nord Allier pour 5 ans.*

*Gaëlle CHRIST détaille les objectifs de l'année 1 qui sont :*

- établir un diagnostic,
- mobiliser les acteurs,
- élaborer un programme,
- mettre en œuvre et assurer le suivi.

*Madame CHANUSSOT, du bureau d'études PÖYRY, ajoute que le programme local de prévention arrive à point dans le cadre de la réduction des déchets à la source (captage des déchets verts dans les ordures ménagères résiduelles) évoquée dans le programme du point 3.*

*Monsieur GIRAUD informe qu'il est essentiel de travailler ensemble pour améliorer la qualité du compost.*

*Il précise qu'il est nécessaire de s'entourer d'un bureau d'études spécialisé pour être prêt en 2011.*

Après avoir remercié Gaëlle CHRIST pour la présentation du contenu du programme de prévention, Monsieur le Président propose au comité syndical de faire le diagnostic de territoire par un prestataire extérieur.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ⇒ **AUTORISE** le Président à lancer les consultations conformément au Code des Marchés Publics pour choisir le prestataire en charge du diagnostic de territoire.

## **3 – EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT : APPROBATION DU PROGRAMME**

Monsieur le Président rappelle que, lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2010, le comité syndical a validé le pré-programme relatif à l'extension du site de traitement de Chézy présenté par le bureau d'études PÖYRY, conducteur d'opération.

Il convient désormais au bureau d'études PÖYRY de présenter le programme qui sera joint au dossier de consultation des entreprises pour le choix du maître d'œuvre.

Monsieur GIRAUD informe l'assemblée que le programme finalisé doit être validé par l'assemblée générale de ce jour.  
Après avoir remercié Mme CHANUSSOT du bureau d'études PÖYRY de s'être déplacée de nouveau suite à l'assemblée générale du 14 décembre 2010 reportée, Monsieur GIRAUD lui donne la parole pour présenter le programme.

Madame CHANUSSOT, ayant présenté le pré-programme lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2010, rappelle les acteurs du projet de cette opération, les aspects techniques et le process du principe de compostage.

Mme CHANUSSOT informe que le choix du maître d'œuvre élaborant l'opération est en cours de finalisation. Celui-ci disposera de compétences en matière d'architecture, d'économie de la construction et de l'aménagement et d'ingénierie. Le montant du marché est estimé à 1 040 000 € TTC.

Elle évoque la constitution d'un jury à élire ce jour pour l'appel d'offres ouvert pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Mme CHANUSSOT donne ensuite la composition des OMR, suite aux caractérisations réalisées début novembre 2010 sur un échantillon de 500 kg, répartie ainsi :

- 35,9 % fermentescibles
- 7,6 % papiers non recyclables
- 9,1 % fines < 20 mm
- 7,9 % papiers recyclables
- 8,4 % emballages recyclables
- 4,3 % verres
- 26,8 % reste

Par rapport à la moyenne nationale, Mme CHANUSSOT note :

- 5 % en plus de fermentescibles,
- 6 % en plus de papiers,
- 3 % en plus de plastiques,
- 6 % en moins de textiles sanitaires,

Les autres catégories restent dans la moyenne nationale.

Mme CHANUSSOT relève des inégalités dans les différents secteurs de production : importance des fermentescibles dans le secteur pavillonnaire, peu de textiles sanitaires hors habitat du centre ville, beaucoup de verre dans le secteur rural.

Après avoir abordé les éléments techniques complémentaires (recueil des données de site, remplacement du pont existant, ajout d'un 2<sup>ème</sup> pont, circuit de visite, ...) du programme, Mme CHANUSSOT informe l'assemblée que le coût d'investissement de celui-ci est en légère augmentation par rapport au pré-programme.

Le coût d'investissement des travaux se décompose ainsi :

- unité de compostage des OMR : 14 363 000 € HT
- unité de compostage des déchets verts : 1 259 675 € HT
- extension ISDND : 2 303 610 € HT
- coût aménagement site : 1 408 000 € HT
- coût total du projet : 19 334 285 € HT

Mme CHANUSSOT présente ensuite le planning élaboré :

- Définition des ouvrages :
  - l'arrêté de cessibilité est signé par Monsieur le Préfet de l'Allier, le SICTOM Nord Allier est en attente de l'ordonnance d'expropriation,
  - les études géotechniques complémentaires seront réalisées courant janvier 2011, le bureau d'études a été choisi,
  - le programme doit être validé en assemblée générale de ce jour.
- Assistance à l'élaboration du projet – conception :
  - marché de maîtrise d'œuvre
    - l'avis d'appel à candidatures et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) seront envoyés début janvier 2011,
    - signature du marché : début avril 2011
    - les études du maître d'œuvre seront réalisées d'avril à août 2011
  - marchés annexes
    - le DCE : envoi mi-janvier 2011
    - la signature des marchés : fin mars 2011
  - la Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE) et le permis de construire (PC) seront déposés fin août 2011 pour une obtention en juillet 2012.
- Assistance en phase travaux :
  - marchés process et terrassement/VRD
    - appel à candidatures : juillet 2011
    - DCE : envoi en octobre 2011
    - signature du marché : février 2012
    - process : études février-juillet 2012 + approvisionnement BRS à anticiper en mai 2012 + travaux jusqu'en septembre 2013 + essais/marche industrielle de septembre 2013 à début février 2014,
    - terrassement/VRD : études février-mai 2012 + travaux jusqu'à fin 2012
  - marchés Génie Civil/bâtiment et étanchéité ISDND
    - appel à candidatures : février 2012
    - DCE : envoi début mai 2012
    - signature du marché : fin juillet 2012

- études fin juillet – début octobre 2012 + travaux jusqu'à début juin 2013  
- réception des ouvrages : début février 2014

Selon Mme CHANUSSOT, les subventions sont très minimes.

M. BODARD demande si le coût total inclut le prix des terrains.

M. GIRAUD répond que le prix des terrains n'est pas compris dans le coût prévisionnel des travaux.

M. BODARD constatant ce projet pour un montant total de plus de 20 000 000 € HT avec les terrains, souhaite que soit présenté un plan de financement.

M. GIRAUD note que le coût de traitement s'élèvera à 75 € HT/t, le coût d'enfouissement à 25 € HT/t et le montant de la TGAP sera de 17 €. Aujourd'hui, le coût de traitement de la société COVED auquel s'ajoutent les surtaxes s'élevant à 55 € sans la TGAP, le Président indique que le coût à la tonne va doubler.

M. le Président dénonce que la TGAP, qui augmente chaque année, ne transite pas par l'ADEME pour revenir en subvention.

M. GIRAUD insiste sur l'obligation de traiter les déchets en amont et ajoute que si rien n'est fait, il faudra les traiter quand même avec un quai de transfert pour les apporter soit à Bayet ou autre avec des coûts de traitement, d'incinération, de transport...

M. LAFAY regrette que ce sont des directives européennes sans financement européen.

Mme CHANUSSOT précise que seul un site pilote peut bénéficier de subvention européenne, or le process en question fonctionne bien, les résultats sont maîtrisés et n'est donc pas un site pilote.

M. CABANNE, rejoignant les propos de M. BODARD, demande une simulation sur le financement du projet total (emprunts, coût à la tonne).

Mme CHANUSSOT précise que pour un stockage de 25 000 t/an, si on inclut le coût de mise en décharge des refus, le coût serait de 120 € TTC/t TGAP incluse à l'horizon 2015.

M. GIRAUD précise que les coûts seraient identiques si rien n'est fait, la TGAP ayant augmenté de 8 € à 17 € en quelques années. M. le Président informe l'assemblée que le syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets de l'Allier travaille actuellement sur la mutualisation des coûts.

Mme CHANUSSOT ajoute que la mise en décharge reste aujourd'hui le procédé de traitement le moins coûteux.

M. BOURGUIGNON rappelle que la valorisation organique est imposée par le Grenelle de l'Environnement.

M. METHENIER demande si un ratio a été fait sur les déchets verts et les OM sur la commune d'Avermes par rapport aux autres communes.

M. BOURGUIGNON répond que le coût analytique sera fait d'ici 6 mois pour comparer les différentes collectes.

A la question d'un ou plusieurs emprunts sur l'avancement des travaux, M. GIRAUD répond que plusieurs emprunts seront contractés avec réactualisation en fonction du taux variable.

Mme BETIAUX avance qu'un emprunt pour un montant global avec des droits de tirage serait possible.

M. ERAUD ajoute qu'une somme d'environ 20 000 000 € peut intéresser les banques.

M. GIRAUD s'engage à la réalisation d'un plan de financement pour la prochaine assemblée générale.

M. BODARD souligne qu'aujourd'hui au vu du manque d'informations, il est difficile de prendre une décision sur le projet qui demande plus de réflexion.

M. GIRAUD répond que la réflexion a débuté lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2010 à laquelle a été validé le programme à l'unanimité. M. le Président précise que si le projet est décalé, il ne saura plus faire.

Suite à cette présentation, Monsieur le Président soumet au vote du comité syndical ce programme et attire l'attention de l'assemblée sur la modification apportée, suite à l'affinement des études par le conducteur d'opération, au découpage du marché de maîtrise d'œuvre en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins 10 abstentions :**

⇒ **VALIDE** le programme tel que présenté par le bureau d'études PÖYRY

#### **4 – EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT : CONSTITUTION DU JURY POUR LE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Président rappelle que la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre aura lieu sous forme d'appel d'offres ouvert et qu'il est nécessaire de composer un jury.

Monsieur le Président proposera de le constituer comme suit :

- une commission d'appel d'offres spécifique,
- un collège de maîtres d'œuvre, désignés ultérieurement par le Président du jury,
- un collège de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation (facultatif). Ils seront éventuellement désignés ultérieurement par le Président du jury.

Le bureau syndical attribuera le marché de maîtrise d'œuvre après avis du jury.

Monsieur le Président propose donc au comité syndical d'élire les membres de la commission d'appel d'offres spécifique qui devra être composée du Président du SICTOM Nord Allier, de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Monsieur le Président soumet au vote du comité syndical la seule liste connue et précise qu'il n'est donc pas possible de procéder à une élection à la proportionnelle.

| Membres titulaires      | Membres suppléants      |
|-------------------------|-------------------------|
| ➤ M. BORDE Michel       | ➤ M. LACROIX Pascal     |
| ➤ Mme LEGRAND Dominique | ➤ M. DUPUIS Robert      |
| ➤ M. CHARMETANT Guy     | ➤ M. LARTIGAU Gilbert   |
| ➤ M. GUYET Alain        | ➤ M. LAFAY Michel       |
| ➤ Mme BETIAUX Madeleine | ➤ Mme MARSONI Françoise |

**Par vote à bulletin secret, le comité syndical désigne la commission d'appel d'offres spécifique telle que présentée :**

| Membres titulaires      | Membres suppléants      |
|-------------------------|-------------------------|
| ➤ M. BORDE Michel       | ➤ M. LACROIX Pascal     |
| ➤ Mme LEGRAND Dominique | ➤ M. DUPUIS Robert      |
| ➤ M. CHARMETANT Guy     | ➤ M. LARTIGAU Gilbert   |
| ➤ M. GUYET Alain        | ➤ M. LAFAY Michel       |
| ➤ Mme BETIAUX Madeleine | ➤ Mme MARSONI Françoise |

*MM. BRUN et DURET de la Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise ont procédé au dépouillement. Le résultat du vote est relevé ainsi : 66 votants, 4 bulletins nuls.*

#### **5 – EXTENSION DU SITE DE TRAITEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Président expose au comité syndical que les installations de traitement projetées par le SICTOM Nord Allier (extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Chézy, réalisation d'une plateforme de compostage des déchets verts, réalisation d'une unité de stabilisation et valorisation) peuvent éventuellement bénéficier de subventions de divers partenaires.

Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à solliciter toute subvention possible.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention possible.

#### **6 – EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE CHEZY : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que les projets du SICTOM Nord Allier de réalisation d'unités de traitement comprennent l'extension de l'ISDND.

Suite à la présentation par le bureau d'études ALPES INGE, Monsieur le Président demande au comité syndical de se prononcer sur l'avant-projet.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **VALIDE** l'avant-projet tel que présenté par le bureau d'études ALPES INGE.

#### **7 – DECISIONS MODIFICATIVES**

*Monsieur LALOUE présente les écritures budgétaires suivantes.*

➤ **Budget CSDU :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,  
VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur les tableaux ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.  
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **ADOPTE** les décisions modificatives telles que présentées dans les tableaux ci-après :

| <b>Investissements</b> |  |            |   |
|------------------------|--|------------|---|
| Dépenses               |  | Recettes   |   |
|                        |  | 15722      | Provision des garanties post exploitation en excédent 7 000 € |
|                        |  | 021        | Virement de la section de fonctionnement - 7 000 €            |
|                        |  | <b>0 €</b> |   |

| <b>Fonctionnement</b> |   |            |  |
|-----------------------|---|------------|--|
| Dépenses              |   | Recettes   |  |
| 023                   | Virement à la section d'investissement - 7 000 €              |            |  |
| 6875                  | Provision des garanties post-exploitation en excédent 7 000 € |            |  |
|                       |   | <b>0 €</b> |  |

➤ **Budget Collecte Sélective :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,  
VU la délibération du Comité Syndical en date du 4 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,  
CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.  
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **ADOPTE** les décisions modificatives telles que présentées dans le tableau ci-après :

| <b>Fonctionnement</b> |   |                |                     |
|-----------------------|---|----------------|---------------------|
| Dépenses              |   | Recettes       |                     |
| 65735                 | Reversement d'aides 2 500 €                   | 7478           | Subventions 3 026 € |
| 673                   | Titres annulés sur exercices antérieurs 526 € |                | communication       |
|                       |   | <b>3 026 €</b> |                     |

**8 – BUDGET CSDU : FIXATION DES SURTAXES SYNDICALES SUR LES TONNAGES ENTRANTS SUR L'ISDND POUR L'ANNEE 2011**

Ces surtaxes sont appliquées aux tonnages entrants sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Chézy.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les montants suivants de ces surtaxes pour l'année 2011 :

|  | COVED   | SICTOM NORD-ALLIER |
|--|---|--------------------|
| T1 }<br>T2 }<br>T3 } surtaxes pour provisions en vue de travaux ultérieurs | 5 € / tonne<br>pour les sables de fonderie (hors laitiers)<br>8 € / tonne<br>pour les autres produits | 30 € / tonne       |
| T4 } surtaxes pour post exploitation                                       | 2,29 € / tonne  | 2,29 € / tonne     |

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **ACCEPTE** les montants des surtaxes tels que proposés ci-dessus pour l'année 2011.

## **9 – BUDGET CSDU : REALISATION DE TALUS**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy prévoit la réalisation, à l'avancement, de talus périphériques pour les alvéoles en cours d'exploitation.

Ces travaux sont estimés à 1 400 000 € TTC.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire au préalable de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), un maître d'oeuvre, un coordonnateur SPS et un contrôleur technique.

Ces missions sont estimées à un total de 175 000 € TTC.

Monsieur le Président expose au comité syndical la nécessité de procéder, avant le vote du budget 2011, à la consultation pour le choix de l'AMO. Pour cela, il propose au comité syndical d'inscrire, par anticipation, un montant de 24 000 € TTC correspondant à l'estimation de cette mission.

Les montants de la maîtrise d'oeuvre, de la coordination SPS, du contrôle technique et des travaux seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2011, voté en mars 2011.

*M. ERAUD demande s'il faut un talus sur les futures alvéoles qui vont s'adosser.*

*M. BOURGUIGNON répond que le talus remplace la couverture des flancs. Un arrêté préfectoral de 2009 impose de construire des talus. Pour ce qui est des futures alvéoles adossées, un problème d'étanchéité sera à traiter.*

*M. BOURGUIGNON ajoute que le projet est d'élever les alvéoles 1, 2, 3, 4, 5 et A, B, C et D. Les travaux s'étaleront de juin 2011 jusqu'à la fermeture du casier.*

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **AUTORISE**

- l'inscription des dépenses afférentes à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, par anticipation sur l'exercice 2011, au budget CSDU, article 2313 pour un montant de 24 000 € TTC,
- à lancer les consultations, début 2011 conformément au Code des Marchés Publics pour le choix de cet assistant à maîtrise d'ouvrage.

## **10 – BUDGET CSDU : TRAVAUX DE REHAUSSE DU PUIITS DE LIXIVIATS**

Monsieur le Président rappelle qu'un puits de collecte des lixiviats a été construit en 2006 au niveau de l'alvéole n° 3. Il était prévu que son sommet ne dépasse pas la cote du terrain naturel.

Depuis, les nouvelles modalités d'exploitation du site de stockage des déchets oblige la réalisation de talus périphériques.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'afin d'optimiser le remplissage de l'alvéole, il est nécessaire de rehausser le puits de façon à ce que son sommet atteigne la cote maximale des talus.

Ces travaux sont estimés à 90 000 € TTC.

Afin de pouvoir procéder rapidement à ces travaux, nécessaires à l'exploitation, Monsieur le Président propose au comité syndical d'inscrire par anticipation le montant des travaux.

*M. BOURGUIGNON précise qu'actuellement, il y a une perte de stockage, la prolongation du puits déboucherait 4 ou 6 m plus haut.*

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

⇒ **AUTORISE :**

- l'inscription des dépenses afférentes à ces travaux par anticipation sur l'exercice 2011, au budget CSDU, article 2313 pour un montant de 90 000 € TTC,
- lancer les consultations, début 2011 conformément au Code des Marchés Publics.

## **11 – CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOLOGNE BOURBONNAIS-NIVERNAIS**

Monsieur le Président informe l'assemblée que :

- la commune de Toury-Lurcy adhère à cette communauté de communes,
- cet ECPI à fiscalité propre prendra la compétence ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et a décidé de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en lieu et place du SICTOM Nord Allier.

Il convient donc d'établir une convention entre le SICTOM Nord Allier et cette communauté afin de définir les modalités de reversement au SICTOM Nord Allier du produit de la TEOM ainsi que les échanges d'informations entre les deux structures.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention financière.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ⇒ **ACCEPTE** la convention entre la Communauté de Communes Sologne Bourbonnais-Nivernais et le SICTOM Nord Allier telle que proposée.
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer la dite convention.

## **12 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR DU SYNDICAT**

Conformément à la délibération prise le 4 juin 2008, Monsieur le Président propose au comité syndical de statuer sur l'octroi à Monsieur LORREN, receveur du syndicat, d'une indemnité de conseil et d'assurance en matière budgétaire économique et financière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

Par courrier en date du 28 octobre 2010, le receveur sollicite le versement de 1 480,33 € au titre de cette indemnité.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins une abstention :**

- ⇒ **ACCEPTE** le versement de cette indemnité pour un montant net de 1 480,33 €.

## **13 – ADHESION DU SICTOM NORD ALLIER A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER (ATDA)**

Monsieur le Président rappelle qu'en 2005 a été créée entre le Département, les communes et les structures intercommunales, l'Agence Technique Départementale de l'Allier.

Conformément à l'article L 5511.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Agence Technique Départementale de l'Allier, établissement public administratif, a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses adhérents.

A ce titre, l'Agence Technique Départementale de l'Allier proposait jusqu'à présent à ses membres :

- une assistance en matière informatique : appui technique et formation pour l'utilisation des progiciels, télétransmission des actes au contrôle de légalité...
- une assistance en matière de développement local : veille de l'actualité, service question réponse, organisation de formation à destination des personnels des collectivités et des élus...

Désormais, en complément de ces missions, l'Agence Technique Départementale de l'Allier propose également les prestations suivantes :

- une assistance à la maîtrise d'ouvrage comprenant :
  - la réalisation d'étude de faisabilité en phase pré opérationnelle de projets dans le domaine de l'aménagement de l'espace public, de la voirie, des bâtiments, afin d'apporter au maître d'ouvrage adhérent des éléments architecturaux, techniques et économiques lui permettant de définir son programme.
  - la conduite d'étude. Cette mission pourra comprendre la rédaction du cahier des charges, l'assistance à la passation du contrat d'étude et l'assistance au suivi de l'étude.
  - une assistance en phase opérationnelle afin d'apporter au maître d'ouvrage adhérent une assistance générale à caractère administratif, financier et technique dans toutes les phases de l'opération sous forme de prestation, de conseil, d'organisation, d'élaboration d'outil, de suivi.

Ces assistances sont exclusives de toute mission de maîtrise d'œuvre.

- une assistance financière comprenant :
  - une aide à l'élaboration du plan de financement d'une opération donnée,
  - la réalisation d'analyse financière prospective et rétrospective.

Monsieur le Président précise que les relations entre l'Agence Technique Départementale de l'Allier et ses membres relèvent de la quasi régie et échappent par conséquent à l'application des règles prévues par le code des marchés publics. Les adhérents peuvent bénéficier des prestations proposées par l'ATDA sans avoir à mettre préalablement en œuvre des procédures de publicité et de mise en concurrence.

La contrepartie du bénéfice des missions d'assistance est assurée par les contributions versées par les membres de l'ATDA au titre de l'article 23 des statuts.

En application de la délibération du conseil d'administration de l'ATDA en date du 11 décembre 2009, cette cotisation unique s'établit comme suit.

Pour les structures intercommunales (autres que les communautés de communes et communautés d'agglomération) à un forfait de 500 €.

Considérant l'intérêt pour le SICTOM Nord Allier de bénéficier de l'ensemble des services proposés par l'Agence Technique Départementale de l'Allier,

*M. LEFEBVRE demande si l'adhésion est payante.*

*M. GIRAUD précise que l'adhésion revient à 500 €.*

#### **Après avoir délibéré, le comité syndical :**

- ⇒ **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Technique Départementale de l'Allier,
- ⇒ **APPROUVE** les statuts modifiés de l'Agence Technique Départementale de l'Allier,
- ⇒ **S'ENGAGE** à verser dans les caisses du Receveur de l'Agence Technique Départementale de l'Allier, le montant de la participation forfaitaire,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier.

### **14 – PROPOSITION DE VOTE D'UNE MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DU CADRE D'EMPLOI DE LA FILIERE SALUBRITE**

A la demande des délégués syndicaux du SICTOM Nord Allier, Monsieur le Président expose au comité syndical les conséquences du décret du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux impliquant la suppression du cadre d'emploi des agents de salubrité et de la réforme des retraites qui ne mentionne la reconnaissance de la pénibilité dans le travail que par un taux d'incapacité physique égal ou supérieur à 10 %.

*M. GIRAUD informe l'assemblée que le vote de la motion est demandé par les syndicats du SICTOM Nord Allier suite au mouvement de grève de fin octobre 2010.*

*M. PETIOT demande les explications sur le déroulement de la grève.*

*M. GIRAUD relate les faits sur le déroulement de la grève.*

*« Le matin du vendredi 22 octobre 2010, l'entrée du SICTOM Nord Allier était bloquée par l'intersyndicale qui empêchait tout mouvement d'entrée et sortie de nos camions, pour manifester contre la réforme des retraites.*

*Les agents du SICTOM Nord Allier ont ensuite continué le mouvement les jours suivants. Les délégués des syndicats informe M. le Président de leur demande de revalorisation de salaire à hauteur de 100 €/mois à travers le régime indemnitaire. La manifestation n'avait donc plus pour seul but la réforme des retraites mais une revalorisation des salaires.*

*Après plusieurs discussions avec les grévistes et syndicats, en vain, M. GIRAUD convoque la commission du personnel qui s'est réunie le 26 octobre 2010. M. GIRAUD ne cédant pas à la demande de revalorisation, s'ensuivent des discussions avec des vice-présidents réunis pour l'occasion. Une impasse s'installe. M. le Président prit le choix vendredi 29 octobre 2010 au matin de faire intervenir les forces de l'ordre afin que les agents non grévistes puissent sortir du site pour effectuer leur collecte.*

*M. GIRAUD précise que la journée du vendredi 22 octobre 2010 a été payée à l'ensemble du personnel suite à un mouvement non voulu par les salariés ce jour-là ».*

*M. CABANNE ajoute que des décisions ont été prises mais une revalorisation des agents au travers du régime indemnitaire pourrait être réfléchi sur le budget 2011, et ce, afin de ramener un climat plus serein.*

*M. GIRAUD précise que tous les avancements d'échelon se font au minima actuellement et que le quota est à 100 % pour les avancements de grade des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe et adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe.*

*M. SOTEAU souhaite connaître le taux du régime indemnitaire pratiqué au SICTOM Nord Allier.*

*M. GIRAUD explique qu'un agent débute au SICTOM Nord Allier en contrat à durée déterminée, est stagiairisé au bout d'un an et perçoit le régime indemnitaire. En début de carrière, le régime indemnitaire (IAT + IEMP) s'élève à 110 €/mois, ensuite 130 € puis 150 €. Le salaire d'un agent stagiaire s'élève à 1 350 € net/mois (primes et 13<sup>ème</sup> mois compris). Un chauffeur avec 15 ans d'ancienneté a un salaire compris entre 1 700 € et 1 800 €/mois (primes et 13<sup>ème</sup> mois compris).*

*M. SOTEAU constate que le SICTOM Nord Allier se place dans la moyenne du département.*

M. CABANNE ajoute que le travail lié au SICTOM Nord Allier n'est pas tout à fait le même que dans la plupart des collectivités du département.

M. GIRAUD informe l'assemblée qu'une augmentation du régime indemnitaire entraînerait une hausse de la TEOM.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- ⇒ **REGRETTE** l'adoption de ces textes,
- ⇒ **CONSTATE** que la pénibilité du travail des agents de collecte des déchets n'est plus reconnue.

### **15 – PROPOSITION DE VOTE D'UNE MOTION RELATIVE A LA MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA**

Monsieur le Président propose au comité syndical de se prononcer en faveur de la mise en concession autoroutière de la RCEA permettant d'accélérer le passage à 2x2 voies de cet axe, en insistant sur le maintien des échangeurs et de la gratuité pour les usagers locaux.

Monsieur le Président expose au comité syndical l'intérêt, particulièrement important, que représente l'aménagement de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) au regard de l'économie locale et de l'activité quotidienne des résidents du territoire.

Il rappelle également l'importance de l'achèvement, dans les meilleurs délais, de la mise à 2x2 voies de cet axe routier entre Montmarault, Mâcon et Chalon sur Saône.

M. BODARD et M. TALON notent que cette motion a pour but la mise en sécurité des usagers. Ils sont d'accord sur la mise en concession mais jugent incohérent de demander la gratuité pour les usagers locaux.

M. GIRAUD décide alors de modifier la motion en substituant la gratuité par la minimisation des péages pour les usagers locaux.

Monsieur le Président propose donc au comité syndical de se prononcer en faveur de la mise en concession autoroutière de la RCEA permettant d'accélérer le passage à 2x2 voies de cet axe, en insistant sur le maintien des échangeurs et la minimisation des péages pour les usagers locaux.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, moins 3 abstentions et 4 non participants :**

- ⇒ **DECIDE** de se prononcer en faveur des propositions énoncées,
- ⇒ **DECIDE** de transmettre cette contribution à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, coordonnateur de projets ainsi qu'à la commission particulière de débat public.

### **16 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

M. GIRAUD commente le marché ci-dessous :

| Procédure           | Objet   | Date de Notification | Titulaire | Montant du Marché                                | Estimations  |
|---------------------|---|----------------------|-----------|--|--|
| Marchés de SERVICES |   |                      |           |  |  |
| MAPA                | Marché de nettoyage et d'entretien des locaux du SICTOM Nord Allier | 12/11/2010           | ONET      | 24 200,80 € HT/an<br><b>soit 28 944,17 € TTC</b> | Marché estimé à<br>28 000,00 € TTC/an<br><b>soit 84 000 € TTC pour<br/>3 ans</b> |

- Emprunt : acquisition de véhicules de collecte : 300 000 €  
Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, le SICTOM Nord Allier a décidé de contracter un emprunt à la Banque Populaire du Massif Central pour une durée de 8 ans, à taux fixe de 3,10 %.

## 17 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

M. GIRAUD commente le marché ci-dessous :

| Procédure | Objet   | Date de notification                   | Titulaires   | Montant du marché   | Estimations  |
|-----------|---|--|--|---|--|
| AO        | Souscription des contrats d'assurance du SICTOM Nord Allier | 04/11/2010<br>04/11/2010<br>05/11/2010 | SMACL (lots 1-2-3 et 5)<br>SARRE et MOSELLE (lot 4)<br>GRAS SAVOYE (lot 6) | <b>Lot 1 :</b> 7 296,00 € TTC/an<br><b>Lot 2 :</b> 2 901,14 € TTC/an<br><b>Lot 3 :</b> 22 556,00 € TTC/an<br>Option 1 : autocollaborateur = 789,00 € TTC/an<br><b>Lot 4 :</b> 887,20 € TTC/an<br><b>Lot 5 :</b> 514,48 € TTC/an<br><b>Lot 6 :</b> 92 696,00 € TTC/an<br><br>= 127 639,82 € TTC/an<br>soit 510 559,28 € TTC pour 4 ans | Marché estimé à 180 000 € TTC/an<br><br>soit 602 000,00 € TTC pour 4 ans |

## 18 – INFORMATIONS DIVERSES

- Etat d'avancement de la procédure d'expropriation  
L'arrêté de cessibilité a été signé par Monsieur le Préfet de l'Allier le 21 septembre 2010, le SICTOM Nord Allier reste dans l'attente de l'ordonnance d'expropriation.
- Etat d'avancement du projet d'avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public (DSP)  
La commission « traitement-projets » travaille sur le dossier. La Société COVED présentera l'avenant au bureau du 17 janvier 2011.

## 19 – QUESTIONS DIVERSES

- Mairie de Saint Léopardin d'Augy  
Cette commune, suite à une demande par mail du 10 décembre 2010, demande au SICTOM Nord Allier que l'ouverture des points d'apport volontaire (PAV) soit accessible pour les personnes handicapées.  
M. GIRAUD prend note de la demande et informe les représentants de cette commune que la question sera étudiée.



M. GIRAUD donne la parole à M. METHENIER de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

M. METHENIER informe les élus que sera organisé, en avril 2011, un championnat des élus en vétathlon (VTT + course à pied). Les mairies recevront prochainement les informations nécessaires pour les inscriptions. M. METHENIER remercie par avance les élus pour leurs participations.

M. GIRAUD informe que la prochaine assemblée générale est prévue le 26 janvier 2011 à Avermes.

Monsieur le Président invite les élus à procéder à la signature du registre des délibérations avant de leur souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Chézy, le 12 janvier 2011  
Le Président,  
René GIRAUD